COMMUNE DE TRÉMARGAT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MARS 2025

Ouverture de la séance : 20H10

ELU	PRESENT.E	ABSENT.E EXCUSE.E	ABSENT.E	REPRESENTE.E PAR
François SALLIOU	X			
Antoine MARIN	X			
Nadine HAMON	X			
Eric BREHIN	X			
Agnès CASSIN	X			
Catherine ROUXEL	X			
Audrey COUTE	X			
François JEGOU	X Arrivée 20H18			

Secrétaire de séance : M. Antoine MARIN

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de réunion du Conseil Municipal du 10 février 2025 ;
- Réflexion sur le fonctionnement de fin de mandat ;
- Proposition de devis de l'association de facilitation ;
- Commissions bâtiment et travaux ;
- Aménagements de la voirie ;
- Adhésion BRUDED 2025 ;
- Adhésion à la Ferme de Trémargat ;
- Devis COLAS pour le pont de Belle Chasse ;
- Nouveau règlement de location la salle des fêtes ;
- Achat d'un ordinateur portable pour la mairie ;
- Bulletin municipal janvier 2025 ;
- Point sur le Hameau Léger ;
- Questions diverses.

---

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 10 février 2025

Un projet de PV de la dernière réunion du 10 février 2025 (annexe n°1) a été transmis par email aux élus communaux.

Le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le ou les secrétaires (art. L 2121-15).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de PV de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2025.

2. Réflexion sur le fonctionnement de fin de mandat

2.1 Tableau des élus

Arrivée de M. François JEGOU à 20H18.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la démission de Madame Catherine ROUXEL de son rôle d'ajointe a été acceptée par la préfecture en date du 13 mars 2025.

Le Conseil Municipal après discussions n'a pas souhaité élire un nouvel adjoint pour remplacer Mme Catherine ROUXEL car le mandat étant bientôt terminé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider le nouveau tableau des élus comme suit :

Fonction[1]	**Qualité** (M. ou Mme)	**NOM ET PRÉNOM**	**Date de naissance**	**Date de la plus récente élection à la fonction**	**Suffrages obtenus par le candidat** (En chiffres)
Maire	M.	François SALLIOU	28 mars 1949	28 mai 2020	92
Premier adjoint	Mme	Nadine HAMON	17 déc. 1959	28 mai 2020	111
Deuxième adjoint	M.	Éric BRÉHIN	10 avril 1971	28 mai 2020	91
Conseillère Municipale	Mme	Agnès CASSIN	03 sept. 1983	15 mars 2020	101
Conseillère Municipale	Mme	Catherine ROUXEL	25 juin 1961	6 décembre 2024	96
Conseillère Municipale	Mme	Audrey COUTÉ	09 mars 1978	15 mars 2020	96
Conseiller Municipal	M.	François JÉGOU	29 août 1988	15 mars 2020	91
Conseiller Municipal	M.	Antoine MARIN	08 février 1974	06 mars 2023	86

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le nouveau tableau du Conseil Municipal

2.2 Aide sue les projets de la commune

Monsieur le Maire sollicite l'aide des conseillers municipaux sur les dossiers suivants :

PROJETS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
HAMEAU LÉGER	Personnes participant au COPIL François SALLIOU, Antoine MARIN, Catherine ROUXEL Et 3 futurs habitants du hameau léger.
LOGEMENTS COMMUNAUX	Commission travaux François SALLIOU, Éric BREHIN, Catherine ROUXEL et Agnès CASSIN.
PLUIH	François SALLIOU, Audrey COUTÉ et Catherine ROUXEL

Sur proposition de Mme Agnès CASSIN, le Conseil Municipal valide l'achat d'un téléphone portable afin de mettre en place des astreintes pour soulager le Maire dans ses tâches quotidiennes.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de présentation du hameau léger pour le contrat de territoire aura lieu au Département des Côtes d'Armor le 31 mars à 13h45 pour les personnes qui souhaitent l'accompagner.

3. Proposition de devis de l'association de facilitation

Monsieur le Maire laisse la parole à Agnès CASSIN qui présente au Conseil Municipal le devis proposé par l'Association L'Éclate.

Ce devis concerne la mise en place de temps d'échanges et d'ateliers pour les habitants de la commune de Trémargat afin de faire un bilan du mandat 2020/2026 et de réfléchir aux projets et aux souhaits des administrés pour le prochain mandat 2026/2032.

Association L'éclate
Café de la pente, 9 Rue Vieux Bourg, 56220 Rochefort-en-Terre
mail : labo.leclate@gmail.com
site : www.leclate.fr
Numéro Siret : 908 494 818 00010

Le 25 février 2025,
A l'attention de la Mairie de Tremargat
1 Rue Belles Dames, 22110 Trémargat

N° DEVIS-FAC-01-25

Désignation	prix unitaire	quantité	Montant TTC
Contenu : Facilitation d'un temps d'échange en soirée **Thème :** Tempête d'idées pour la commune et le territoire en vue des éléctions communales 2026. **Durée : 3h00** **Date :** un vendredi soir en octobre	60 euros pour 2 animatrices	3 h de facilitation de réunion + 5 h de prépa et installation	480 euros
Contenu : Facilitation d'un temps d'échange et de construction d'un programme en vue de la création d'une liste candidate aux élections communale 2026. **Thème :** soirée sur les questions liés à la fonction d'élus + journée sur la construction d'un programme. **Durée : 3h00 + 7h** **Date :** un vendredi soir suivi d'un samedi en novembre.	60 euros pour 2 animatrices	3h +7h de réunions + 6h de prépa et installation	960 euros
Frais de déplacements: 2 allers-retours PLUHERLIN – TREMAGAT (140 km aller)	0,50 euros par kilomètre	560	280 euros
TOTAL			**1720 euros**

Après lecture de ce devis, le Conseil Municipal souhaite reporter la délibération afin de redemander un devis pour deux temps d'échanges de 3 H.

M. Éric Bréhin souligne le fait que pour des raisons de légalité, la Mairie ne peut pas financer l'élaboration d'un programme en vue des prochaines élections municipales. Il faut donc modifier le format de ces temps d'échanges.

Le Conseil Municipal a également évoqué la possibilité de demander à d'autres personnes plus proches géographiquement, d'animer ces réunions.

4. Commissions bâtiment et travaux

Monsieur Le Maire souhaite relancer les commission bâtiments et les commissions travaux. Il souhaite également y réintégrer Monsieur Mickael AMORIM.

Monsieur Mickael AMORIM s'était retiré des commissions bâtiments et travaux suite à son implication dans les travaux de la réserve de l'épicerie. Les travaux étant terminés, M. AMORIM peut réintégrer les commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la réintégration de Monsieur Mickaël AMORIM à la commission bâtiment.
- **VALIDE** la réintégration de Monsieur Mickaël AMORIM à la commission travaux.

La commission est donc composée comme suit :
Personnes élues : François SALLIOU, référent ; Eric BREHIN ; Agnès CASSIN ; Audrey COUTE ;
Personnes non élues : Gilbert GRUEL et Mickaël AMAURINE

5. Aménagement de la voirie

Monsieur le Maire laisse la parole à Agnès CASSIN et à Nadine HAMON qui informent le Conseil Municipal du compte rendu de la visite de Mme REDON de l'ADAC 22 le 24 octobre 2024, pour l'aménagement de sécurité routière rue des Belles Dames RD87.

Ce projet a pour but d'améliorer la sécurité routière à l'entrée de Trémargat à cause de la vitesse excessive des usagers en entrée d'agglomération.

Madame REDON suggère plusieurs pistes de réflexion à envisager tels qu'un travail sur la signalétique verticale et au sol, signalisation lumineuse, surélévation de la chaussée, coussins berlinois, chicane…

Certaines problématiques se posent comme le fait que la route soit départementale, ainsi que le fait que le projet s'inscrit dans le périmètre soumis aux Architectes des Bâtiments de France (ABF).

La commission voirie envisage toutes les solutions et recherche les subventions possibles à l'élaboration de ce projet.

6. Devis COLAS pour le pont de Belle Chasse

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de la société COLAS concernant la réfection de la chaussée au niveau du pont de Belle Chasse.
Il précise qu'à la suite d'un affaissement de la chaussée, un arrêté municipal a été pris le 15 janvier 2025 pour les communes de Trémargat et de Kergrist-Moëlou afin d'interdire la circulation au véhicule de plus de 3,5T.
Pour la sécurité des usagers de cette route reliant Trémargat à la commune de Kergrist-Moëlou, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réfection de la chaussée.

DEVIS : TREMARGAT - TRAVAUX DE VOIRIE

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
1	PONT DE BELLE CHASSE				
1.1	Signalisation de chantier	ft	1.000	125.00	125.00
1.2	Délignement accotement	ml	190.000	0.90	171.00
1.3	Engravure de raccordement	m2	32.000	20.50	656.00
1.4	Balayage de chaussée	m2	340.000	0.30	102.00
1.5	Couche d'accrochage	m2	340.000	1.10	374.00
1.6	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés 0/10 épaisseur 5cm	m2	340.000	13.40	4 556.00
1.7	Gnt 0/20 sur accotement	ml	190.000	2.80	532.00
	Total chapitre : PONT DE BELLE CHASSE				*6 516.00*
	Conditions particulières : La présente offre est valable 15 jours.				

Montant total HT (EUR)	**6 516.00**
TVA 20.0%	1 303.20
Montant total TTC (EUR)	**7 819.20**

Conditions de règlement : Virement Sécurisé (FR) - 30 jours date de facture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le devis de la société COLAS pour un montant de 7819.20€ TTC qui sera inscrit au BP 2025 à l'article 615231.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise COLAS.**

7. Adhésion à l'association BRUDED.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'association BRUDED (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable) pour l'année 2025 ou pour la durée restante du mandat.

Monsieur le Maire rappelle que l'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

L'adhésion est 0,34€ x 185 habitants soit 62.90€ pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal est favorable à cette adhésion car l'association BRUDED est un soutien pour les projets de la commune de Trémargat, et plus particulièrement sur le hameau léger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à BRUDED pour 2025, pour un montant de 62,90€ qui sera inscrit à l'article 6281 au BP 2025.**

8. Adhésion à La Ferme à Trémargat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association de La Ferme à Trémargat pour l'année 2025. Comme chaque année, la commune adhère à l'association La Ferme à Trémargat pour un montant de 10.00€ annuel.

Monsieur le Maire souhaite annuler cette proposition de par son intérêt en tant qu'ancien gérant de la structure. Il précise que cette adhésion avait été mise en place suite aux difficultés de la Ferme à Trémargat lors de la période du COVID.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**,** à 8 voix contre :

- **NE SOUHAITE PAS renouveler l'adhésion à la Ferme à Trémargat.**

9. Nouveau règlement de la salle des fêtes

Délibération reportée au prochain conseil car le règlement en cours n'a pas été retrouvé.

La modification du règlement porte sur le niveau sonore en fonction des horaires d'utilisation de la salle multifonction.

Il est proposé à la secrétaire de mairie d'inclure cette clause à la convention de location de la salle.

10. Achat d'un nouvel ordinateur pour la Mairie.

Monsieur le Maire revient sur la proposition d'achat d'un ordinateur portable pour la mairie, qui sera utile pour la préparation et la projection de documents lors de réunion. Cette proposition avait été évoquée lors du conseil municipal du 6 janvier 2025.

L'actuel propriétaire de l'ordinateur est Monsieur François SALLIOU, Maire de la commune de Trémargat. Il propose l'achat d'un ordinateur portable d'occasion reconditionné, de la marque HP. Il propose de le vendre pour la somme de 400.00€, somme qui correspond au montant de son achat.

Monsieur le Maire étant le propriétaire de l'ordinateur doit donc sortir de la salle le temps de la délibération du Conseil Municipal, et laisse la présidence de la séance à la Conseillère Municipale Agnès CASSIN.

Le Conseil Municipal est favorable à l'achat de cet ordinateur qui juge utile. Il sera à la disposition de tous les élus lors des divers réunions et commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE l'achat d'un ordinateur pour un montant de 400.00€**

11. Bulletin municipal.

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus participant à la commission communication.

Le bulletin municipal mis en page par M. Matthieu APRIOU et illustrée par Mme Cécile BAERD fait l'unanimité auprès des conseillers municipaux qui l'ont reçu par mail afin de recueillir leurs avis.

Madame Catherine ROUXEL et la secrétaire de mairie travailleront ensemble à la recherche de devis pour l'impression du bulletin.

12. Point sur le Hameau léger

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal il a reçu en mairie l'accord du service instructeur pour le permis d'aménager du hameau léger de Trémargat en date du 3 mars 2025.

Cet accord considère le hameau léger comme un lotissement d'habitation. De plus il soumet chaque habitation du hameau à un document d'urbanisme (DP ou PC).

Monsieur le Maire s'est rapproché de Monsieur Thierry LOHR, adjoint à la Mairie de Plessé, qui lui a conseillé d'annuler le permis d'aménager et d'en déposer un nouveau, puis de prendre une fois les avis reçus, l'arrêté en faveur de la construction du hameau léger et le transmettre au contrôle de légalité.

Le 14 mars 2025, un courrier d'annulation du permis d'aménager à été envoyé au service instructeur GPA et un nouveau permis d'aménager a été déposé en Mairie.

Le permis d'aménager a été envoyé au ABF pour avis et aux divers organismes (Enedis, SPANC…). Une fois les avis reçus, l'arrêté sera pris permettant de lancer la phase d'aménagement du terrain.

Monsieur le Maire précise que suite au dernier COPIL, les futurs habitants du hameau léger ont décidé de se retirer du projet si rien n'était lancé d'ici septembre 2025.

Monsieur le maire informe également le Conseil Municipal des retours de ses entretiens auprès des banques afin de solliciter un emprunt pour la réalisation des 2 projets, le hameau léger et la réhabilitation des logements sociaux du presbytère.

La commune de Trémargat possède un fonds de roulement élevé, environ 360 000,00 €. Les 2 projets cumulés sont estimés à plus de 600 000,00 €.

Monsieur le Maire souhaite y prélever 200 000,00 € pour financer une partie des ces 2 projets et garder de l'autofinancement pour de futurs chantiers. Se rajoute à ça les subventions déjà notifiées estimées à 170 000,00€ et d'autres encore à venir.

L'emprunt souhaité serait de 250 000,00€ sur 15 ans. Il serait entièrement remboursé via les loyers du hameau léger ainsi que ceux des logements sociaux.

13. Questions diverses

13.1 Prix de revente de la chambre froide de l'épicerie.

Monsieur le Maire demande s'il est possible de retrouver la facture d'achat de l'ancienne chambre froide afin de déterminer d'un prix de revente.

13.2 Course cycliste KREIZ BREIZH ÉLITES 2025

La course cycliste aura lieu du 2 au 4 août 2025. Elle passera sur la commune de Trémargat lors de l'étape n°3, le lundi 4 août.

L'avis du Maire est sollicité par courrier ainsi que les noms d'éventuels volontaires pour être signaleur.

59,8	115,0	↱	A DROITE	D87	14:00	13:56	13:52
61,9	112,9	↑	TOUT DROIT Vers KERNE UHEL	D87	14:03	13:59	13:55
62,2	112,6	SPRINT 2	SPRINT DE LA SAUR	D87	14:04	13:59	13:55
62,9	111,9	↑	TOUT DROIT Vers LANRIVAIN	D87	14:05	14:00	13:56
64,3	110,5	↑	Panneau entrée de TREMARGAT	D87	14:07	14:02	13:58
64,4	110,4	ATTENTION↑	▲Attention Ralentisseur	EV	14:07	14:03	13:58
64,6	110,2	↱	A DROITE	EV	14:07	14:03	13:59
64,7	110,1	↑	Panneau Sortie de TREMARGAT	D87	14:08	14:03	13:59
65,0	109,8	DANGER↰▲	A GAUCHE – Ferme Accueil	NC	14:08	14:03	13:59
66.5	108.3	↰	A GAUCHE PLOUNEVEZ QUINTIN	NC	14:10	14:06	14:01

Madame Catherine ROUXEL et Monsieur Antoine MARIN informent le Conseil Municipal de leur rôle de signaleur lors de la précédente édition de 2024. Ils n'ont pas trouvé d'intérêt pour la commune de Trémargat du passage de cette course, précisant de leur étonnement du nombre élevé de véhicules motorisés par rapport au nombre de cyclistes.

De plus Monsieur le Maire ne souhaitant pas prendre en charge la sécurité lors de cet évènement, a soumis la décision au vote du conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 4 voix contre et 4 abstentions :

- **NE SOUHAITE PAS le passage de la course cycliste du Kreiz Breizh élite 2025 sur la commune de Trémargat.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un avis défavorable au passage de la course cycliste du Kreiz Breizh élite 2025.**

13.3 Logement de Madame Valérie LATOUCHE

Madame Valérie LATOUCHE a libéré son logement le 14 mars 2025.

Monsieur Christophe SOURICE, agent technique de la commune demande à occuper se logement actuellement vacant, quand il travaille. Il est précisé qu'au vu de l'état de ce logement il n'est possible de le relouer à une nouvelle personne.

Monsieur le Maire précise qu'il faut reprendre à la charge de la commune les abonnements eau et électricité du logement.

L’ensemble du Conseil Municipal est favorable à la mise à disposition du logement pour M. Christophe SOURICE.

13.4 Réseau bibliothèque CCKB

Madame Nadine HAMON informe le Conseil Municipal du projet de mise en réseau des bibliothèques de la CCKB suite à l’atelier du 31 mars 2025 où elle s’est rendue avec des bénévoles à la médiathèque de Rostrenen.

Elle précise son intention de faire intervenir Mme Léna BOISARD LECOAT à une future réunion du Conseil Municipal afin de voir ensemble comment pourrait évoluer l’espace bibliothèque de la commune de Trémargat.

13.5 Prochaine réunion du Conseil Municipal le 7 avril à 20H00 pour le vote du Budget 2025.

Clôture de la séance : 22H45